



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Commune de LANDRES

Séance du 30 NOVEMBRE 2015

## Nombres :

- de Conseillers en exercice :	13
- de présents :	9
- de votants :	10

## Date de Convocation :

19 Novembre 2015

## Date d'affichage :

1<sup>er</sup> Décembre 2015

## Publication du :

1<sup>er</sup> Décembre 2015

## Dépôt en Préfecture le :

1<sup>er</sup> Décembre 2015

L'an deux mil quinze, le trente novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marc CECCATO.

**Étaient présents :** MM. CECCATO Marc, FONDEUR Marc, NEULENS Laurence, LARICI Noëlle, LESCANNE Bernard, PARROTTA Pascal, DALLA ROVERE Monique, CHERIFI Farid, SIMON Jean Claude.

**Était absent excusé :** THIRIET Jean-Paul (pouvoir donné à LESCANNE Bernard).

**Étaient absents non excusés :** LAILLET Séverine, BRETON Patrick et DESTENAY Valérie.

**A été nommé secrétaire :** PARROTTA Pascal.

### Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ **Demande de Subvention au titre de la Dotation de Solidarité 2015.**

**Monsieur le Maire annonce au Conseil la démission de Madame REVELLI Virginie de son poste de Conseillère Municipale pour raisons personnelles.**

### OBJET : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

#### Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

**1 - A la question : Etes-vous favorables au projet n° 1 (Maintien de la Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais en l'état) du projet de SDCI 54 sur l'Arrondissement de Briey ?**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un **avis favorable** sur le projet 1 de l'Arrondissement de Briey.

**2 - A la question : Etes-vous favorables au projet n° 2 (Maintien de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy en l'état) du projet de SDCI 54 sur l'Arrondissement de Briey ?**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un **avis favorable** sur le projet 2 de l'Arrondissement de Briey.

**3 - A la question : Etes-vous favorables au projet n° 3 (Fusion de la Communauté de Communes du Pays Audunois et de l'EPCI du Bassin de Landres) du projet de SDCI 54 sur l'Arrondissement de Briey ?**

Le conseil municipal donne un **avis défavorable** (9 voix défavorables et 1 voix favorable) au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Meurthe et Moselle sur le projet 3 de l'Arrondissement de Briey.

*Motif : le Conseil Municipal estime :*

- ✓ *Que le seuil de population qui sera atteint en fusionnant l'EPCI du Bassin de Landres et la CCPA reste insuffisant pour assurer une viabilité de la nouvelle intercommunalité face aux blocs que constitueraient d'une part la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy et d'autre part la fusion de la CCPB, CCPO et CCPJ.*
- ✓ *Que le territoire de la CCPB fait partie du bassin vie de la commune de Landres (Lycée de rattachement, présence des services publics fréquentés par les Landrus, hôpital, tribunal, sous-préfecture)*

**4A – A la question : Etes-vous favorables au projet n° 4 (Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Briey, de la Communauté de Commune du Pays de l'Orne et de la Communauté de Communes du Jarnisy) du projet de SDCI 54 sur l'Arrondissement de Briey ?**

Le conseil municipal donne un **avis défavorable** (9 voix défavorables et 1 voix favorable) au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Meurthe et Moselle sur le projet 4 de l'Arrondissement de Briey à propos du groupement de la CCPB, CCPO et CCJ.

*Motif : le Conseil Municipal estime que la CCPB doit fusionner avec l'EPCI du Bassin de Landres et la CCPA afin de garantir un seuil de population viable pour la nouvelle intercommunalité créée et de bénéficier, comme les autres regroupements, d'une ville « centre ».*

**4B - A la question : Etes-vous favorables à la sortie de la commune de Saint-Ail de la CCPO ?**

Le conseil municipal donne un **avis défavorable** (7 voix défavorables et 3 abstentions) au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Meurthe et Moselle sur le projet 4 de l'Arrondissement de Briey à propos du rattachement de la commune de Saint-Ail à la Communauté de Communes du pays de l'Orne-Moselle.

*Motif : le Conseil Municipal estime que les projets et le développement de la commune de Saint-Ail ont été mené conjointement avec la CCPO et qu'il semble logique que les retombées économiques profitent au partenaire ayant participé aux investissements.*

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL souhaiterait**

- le maintien de la commune de Saint-Ail dans la CCPO,
- la constitution d'une intercommunalité EPCI Du Bassin de LANDRES + CCPB + CCPA unissant 34 communes et 35 210 habitants.

**OBJET : Participation aux frais de Scolarité des écoles d'Audun-le-Roman.**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité :

- ✓ De verser la somme de 235,20 € à la commune d'Audun-le-Roman au titre de la participation aux dépenses scolaires 2014-2015.

**OBJET : Vente d'une Parcelle de terrain à bâtir (AC n° 323).**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide :

- ✓ De vendre la Parcelle AC n° 323 (anciennement lot n° C) de 527 m<sup>2</sup> à Mr POLI Jean-Philippe et Mme DURAND Isabelle au prix de 18 445 € et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif ou notarié relatif à cette opération.

**OBJET : Demande de Subvention au titre de la Dotation de Solidarité 2015.**

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 3500 € au titre de la dotation de solidarité 2015 pour l'achat du camion benne dont la facture s'élève à 13 571.33 € HT.

Séance levée à 22h30.